



PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES 2018-2021 BILAN 2018-2019

MINISTÈRE

DU CONSEIL

EXÉCUTIF

Vous pouvez obtenir de l'information en vous adressant
à la Direction des communications ou en consultant le site Web
du ministère du Conseil exécutif.

Direction des communications
du ministère du Conseil exécutif
et du Secrétariat du Conseil du trésor
1^{er} étage, secteur 400
875, Grande Allée Est
Québec (Québec) G1R 4Y8

Téléphone : 418 643-2001
Télécopieur : 418 643-3006
Courriel : communic@mce.gouv.qc.ca
Site Web : www.mce.gouv.qc.ca

Dépôt légal – Septembre 2019
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN 978-2-550-85074-8 (version électronique)

Tous droits réservés pour tous les pays.
© Gouvernement du Québec – 2019

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
PORTRAIT DU MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF	2
Mission	2
Clientèles	2
Lieux	3
ÉTABLISSEMENT DU PLAN D'ACTION	4
Coordonnatrice des services aux personnes handicapées	4
Comité ministériel à l'égard des personnes handicapées	4
BILAN DES MESURES PRISES EN 2018-2019	5
Accessibilité physique	5
Accès aux documents	5
Accueil et intégration du personnel	6
Approvisionnement accessible	6
Communication	7
Embauche du personnel	8
Information et sensibilisation	9
Mesures d'urgence	10
REDDITION DE COMPTES GOUVERNEMENTALE	11
Politique à part entière	11
Politique d'accès aux documents et aux services offerts au public à l'intention des personnes handicapées	12
LISTE DES OBSTACLES CIBLÉS ET DES MESURES RETENUES POUR 2019-2020	12
Accessibilité physique	12
Accès aux documents	13
Accueil et intégration du personnel	13
Approvisionnement accessible	14
Communication	15
Embauche du personnel	17
Information et sensibilisation	18
Mesures d'urgence	19
ADOPTION ET DIFFUSION DU PLAN D'ACTION	20
POUR NOUS JOINDRE	20

INTRODUCTION

Conformément à l'article 61.1 de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* (RLRQ, chapitre E-20.1), chaque ministère ou organisme public qui emploie au moins cinquante personnes a l'obligation de produire un plan d'action à l'égard des personnes handicapées. Ce plan doit relever les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans les différents secteurs d'activité ministériels et décrire les mesures prises ou envisagées pour les réduire. Dans le contexte de sa mission unique au sein de l'appareil gouvernemental québécois, le ministère du Conseil exécutif (MCE) participe pleinement et activement à l'objectif d'intégration des personnes handicapées.

Le présent document fait le bilan des réalisations de la première année du Plan d'action 2018-2021 du Ministère à l'égard des personnes handicapées, et la reddition de comptes gouvernementale en lien avec les politiques *À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité* (2009) et *L'accès aux documents et aux services offerts au public à l'intention des personnes handicapées* (2006). Il présente également l'engagement du Ministère à l'égard des personnes handicapées pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2021.

Des initiatives en matière d'accès à l'égalité en emploi des personnes handicapées sont incluses dans ce plan d'action afin d'atteindre les objectifs de taux de représentativité du Plan d'embauche du gouvernement du Québec pour les personnes handicapées (Conseil du trésor, 1984).

Le plan d'action du MCE couvre une période de trois ans, soit du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2021. Une reddition de comptes est rendue publique annuellement afin d'assurer un suivi de l'état de réalisation des mesures.

La présente reddition de comptes est faite au 31 mars 2019.



PORTRAIT DU MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

MISSION

Le MCE exerce des fonctions particulières et unique au regard de la gouvernance de l'administration publique. Il a pour principale responsabilité de soutenir la prise de décision de la part des instances gouvernementales. Il assure, à ce titre, les tâches d'analyse, de conseil et de coordination auprès de la première ministre ou du premier ministre ainsi que du Conseil exécutif.

Le MCE est également responsable de certains mandats particuliers confiés par le gouvernement et coordonne la communication gouvernementale.

CLIENTÈLES

Clientèle interne

La grande majorité des activités du MCE s'adresse au personnel de l'appareil gouvernemental du Québec, soit :

- les dirigeantes et dirigeants des autres ministères et organismes ainsi que leurs collaboratrices et collaborateurs immédiats ;
- son propre personnel.

Clientèle externe

Les activités du MCE ont, le plus souvent, trait à des questions très particulières ou à des dossiers ponctuels, auprès de personnes ou de groupes à l'extérieur du gouvernement du Québec.

De plus, par l'entremise du Secrétariat à la communication gouvernementale (SCG), le Ministère coordonne l'ensemble des communications gouvernementales dans les ministères pour assurer la cohérence et la rigueur dans leurs actions, pour favoriser le partage de bonnes pratiques et pour maximiser l'investissement public en matière de communication.

Ces activités s'adressent :

- aux organismes et aux groupes de la société civile ainsi qu'aux partenaires du Ministère et de ses secrétariats ;
- aux dirigeantes et dirigeants des ministères et organismes du gouvernement fédéral de même que des provinces et des territoires, ainsi qu'à leurs collaboratrices et collaborateurs immédiats ;
- à l'ensemble de la population afin de lui permettre d'accéder à l'information gouvernementale, d'une façon juste et claire.

Le Ministère offre également des services à la clientèle sectorielle de ses secrétariats.

LIEUX

Le Ministère exerce ses activités principalement à Québec et à Montréal, aux adresses suivantes :

Québec

- 875, Grande Allée Est
- 835, boulevard René-Lévesque Est
- 1050, rue des Parlementaires
- 905, avenue Honoré-Mercier
- 900, place D'Youville

Montréal

- 770, rue Sherbrooke Ouest

Dans tous ces édifices, le MCE est locataire des espaces de bureaux.

Le personnel des directions des communications

Depuis le 1^{er} avril 2015, le personnel des directions des communications des différents ministères relève du SCG du MCE. Il représente près des deux tiers de l'effectif du MCE et est réparti dans 78 établissements couvrant le territoire du Québec.

Les différentes mesures mises en œuvre pour réduire les obstacles auxquels se heurtent les personnes handicapées en lien avec l'accessibilité des lieux communs sont assumées par les ministères d'accueil respectifs. Toutefois, les mesures visant l'intégration des personnes handicapées au travail, dans le présent plan d'action, s'adressent à l'ensemble du personnel du MCE.

ÉTABLISSEMENT DU PLAN D'ACTION

COORDONNATRICE DES SERVICES AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Conformément à l'article 61.4 de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*, le MCE désigne à titre de coordonnatrice des services et du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées :

Madame France Gaudreau

Conseillère en développement organisationnel
Ministère du Conseil exécutif
875, Grande Allée Est
Québec (Québec) G1R 4Y8

Téléphone : 418 644-7600, poste 1856

Courriel : france.gaudreau@mce.gouv.qc.ca

COMITÉ MINISTÉRIEL À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

La composition du comité ministériel est révisée périodiquement. Elle est constituée de représentantes et représentants des différents secrétariats et des directions générales du Ministère, de collaboratrices et collaborateurs des services administratifs responsables des mesures prévues au plan, ainsi que de la personne désignée à titre de coordonnatrice des services aux personnes handicapées.

Les membres du comité sont :

- **Samir Adjoud**, de la Direction des ressources matérielles
- **France Gaudreau**, de la Direction des ressources humaines
- **Jérôme Gosselin**, de la Direction des communications
- **Cynthia Jean**, du Secrétariat du Québec aux relations canadiennes
- **Mélisa Lafleur-Chumacero**, du Secrétariat à l'accès à l'information et à la réforme des institutions démocratiques
- **Louis-Pierre Légaré**, du Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise
- **Laurent Saint-Jacques**, du Secrétariat aux affaires autochtones
- **Jérôme Thibault**, de la Direction des communications

Le mandat du comité consiste à cibler les besoins ainsi qu'à proposer et à mettre en place des pistes de solution pour l'élaboration du plan d'action.

BILAN DES MESURES PRISES EN 2018-2019

ACCESSIBILITÉ PHYSIQUE

Obstacles

Les différents établissements occupés par le MCE, l'environnement de travail ainsi que les postes de travail peuvent comporter des obstacles d'ordre naturel, architectural ou technologique et s'avérer inadaptés aux besoins des personnes handicapées.

Mesures

- **Mesure réalisée et en continu.** Lors d'aménagements ou de réaménagements, tenir compte des conditions favorisant l'accessibilité des lieux pour l'ensemble du personnel.
- **Mesure partiellement réalisée.** Lors de l'accueil d'une personne vivant avec un handicap, procéder à une évaluation ergonomique du poste de travail.
- **Mesure réalisée et non prévue dans le plan d'action précédent.** Demander à la Société québécoise des infrastructures (SQI) d'installer des plaques signalant que certains cabinets de toilette sont réservés en priorité à l'usage des personnes à mobilité réduite dans l'édifice du 875, Grande Allée Est.

Atteinte des résultats

- Tous les nouveaux projets d'aménagements ont été conçus pour être accessibles aux personnes à mobilité réduite, ce qui inclut notamment une quinzaine de projets de moyenne envergure d'aménagement de bureaux, d'aménagement d'aires centrales, de réaménagement, de déménagement et d'aménagement de postes de travail, et ce, dans tous les établissements occupés par le MCE.
- Un employé handicapé a bénéficié d'un réaménagement ergonomique de son poste alors qu'un autre employé s'est vu offrir le service d'ergonomie à son entrée en fonction, sans toutefois y recourir. Le service d'ergonomie a été fourni à 100 % aux personnes handicapées qui en ont fait la demande. Cependant, la Direction des ressources humaines n'a pu être proactive dans son offre étant donné que l'information concernant le handicap des nouveaux employés n'était pas systématiquement disponible.
- Aucune plainte n'a été formulée concernant l'accessibilité physique des lieux et l'évaluation ergonomique de poste de travail.
- Une demande a été faite auprès de la SQI d'installer des plaques signalant que les 22 cabinets de toilette accessibles sont réservés en priorité à l'usage des personnes à mobilité réduite dans l'édifice du 875, Grande Allée Est.

ACCÈS AUX DOCUMENTS

Obstacle

Certains documents produits par le Ministère peuvent ne pas être conformes à la norme d'accessibilité des documents téléchargeables (SGQRI-008-02).

Mesure

- **Mesure réalisée et en continu.** À la demande d'une personne handicapée, fournir les documents en format adapté.

Atteinte des résultats

- Aucune requête n'a été faite pour obtenir un document en format adapté.
- Aucune plainte n'a été formulée.

ACCUEIL ET INTÉGRATION DU PERSONNEL

Obstacles

D'une part, la procédure ministérielle d'accueil et d'intégration des personnes handicapées semble être peu connue, puisqu'elle n'a pas à être appliquée régulièrement par les gestionnaires et le personnel des unités administratives; d'autre part, les procédures d'accueil et d'intégration dans les unités administratives semblent être fragmentées, variables et inégales.

Mesures

- **Mesure reportée.** Réviser le formulaire des besoins, utilisé lors des mouvements de personnel, de façon à faciliter l'inscription des besoins propres aux nouveaux employés et employées ayant déclaré vivre avec un handicap.
- **Mesure réalisée et en continu.** Lors de l'accueil et de l'intégration de personnes handicapées nouvellement embauchées, proposer aux gestionnaires un accompagnement et leur faire connaître les outils ministériels.

Atteinte des résultats

- Le MCE a commencé à revoir son processus d'accueil. La prochaine étape consiste à revoir le processus précédant l'accueil, incluant le formulaire des besoins, ce qui permettra d'être systématiquement informé des besoins particuliers des nouveaux employés ayant déclaré vivre avec un handicap.
- Deux gestionnaires ont été accompagnés lors de l'accueil et de l'intégration de nouveaux employés vivant avec un handicap.

APPROVISIONNEMENT ACCESSIBLE

Obstacle

Les biens et les services acquis par le Ministère peuvent s'avérer inaccessibles aux personnes handicapées et requérir des adaptations particulières.

Mesures

- **Mesure réalisée et en continu.** Utiliser le guide *L'approvisionnement en biens et services accessibles aux personnes handicapées* de l'Office des personnes handicapées (OPHQ).
- **Mesure réalisée.** Inscrire la notion d'acquisition en biens et services accessibles aux personnes handicapées dans les lignes directrices qui doivent être rédigées pour l'action 3 du Plan d'action de développement durable (PADD) 2016-2020 concernant les acquisitions écoresponsables.

Atteinte des résultats

- Le guide *L'approvisionnement en biens et services accessibles aux personnes handicapées* de l'OPHQ a été utilisé par la Direction des ressources matérielles (DRM) et la Direction de l'informatique (DI) lors de l'acquisition de biens.
- Aucune plainte n'a été déposée concernant l'approvisionnement en biens et services.
- Les lignes directrices du PADD 2016-2020 adoptées le 29 mars 2019 concernant le réemploi de matériel et les acquisitions écoresponsables énoncent clairement qu'il faut considérer les notions d'accessibilité pour personnes handicapées et de conception universelle, de manière à acquérir des articles et des appareils dont les caractéristiques se prêteront au plus grand nombre de personnes possibles.

COMMUNICATION

Obstacles

- Les obstacles rencontrés par les personnes handicapées lors de la consultation de documents gouvernementaux, de même que les moyens susceptibles d'y remédier, sont méconnus au sein du Ministère.
- Le personnel est peu formé sur les exigences liées au standard sur l'accessibilité des sites Web.
- Les outils pour faciliter la production de documents compréhensibles sont méconnus.

Mesures

- **Mesure réalisée, mais non prévue dans le plan d'action précédent.** Prévoir une formation sur l'accès aux documents pour les personnes handicapées dans le plan de formation du SCG.
- **Mesure réalisée, mais non prévue dans le plan d'action précédent.** Dans le site Internet Quebec.ca, créer une section destinée aux personnes handicapées.
- **Mesure réalisée, mais non prévue dans le plan d'action précédent.** Produire un guide de rédaction à l'usage des ministères et organismes au sujet, entre autres, de l'accessibilité des contenus du site Quebec.ca.

Atteinte des résultats

- La formation « Assurer l'accès aux documents pour les personnes handicapées » a été prévue et figure dans l'offre de formation de 2019-2020 du SCG.
- Une section a été créée dans le site Internet Quebec.ca, le 24 septembre 2018, donnant des liens hypertextes vers les programmes et services du gouvernement du Québec destinés aux personnes handicapées concernant des secteurs aussi variés que la santé et les services sociaux, la famille, l'emploi et le travail, les crédits d'impôt, les loisirs et la culture, l'aide à domicile et l'habitation, l'éducation, le transport et la justice.

- Un guide de rédaction a été produit et diffusé le 22 février 2019 à l'usage des ministères et organismes, qui précise que les contenus et les documents du site Quebec.ca doivent être accessibles aux personnes ayant des handicaps physiques et cognitifs selon la norme.

EMBAUCHE DU PERSONNEL

Obstacle

Au 31 mars 2018, le Ministère comptait, parmi son personnel régulier, vingt employées et employés ayant déclaré avoir un handicap. Le degré de représentativité des personnes handicapées au regard des effectifs réguliers du Ministère est de 2 %, ce qui correspond à la cible à atteindre selon le Programme d'accès à l'égalité pour les personnes handicapées. Bien que la cible soit atteinte, le Ministère doit consolider ses pratiques d'embauche des personnes handicapées.

Mesures

- **Mesure réalisée en continu et remplacée par la suivante en février 2019.** Au moment de la dotation, présenter prioritairement les candidatures des personnes handicapées inscrites dans les banques de personnes qualifiées.
- **Mesure réalisée, mais non prévue dans le plan d'action précédent.** Au moment de la dotation, informer les gestionnaires de l'appartenance des candidats à l'un ou l'autre des groupes cibles, dont celui des personnes handicapées. De plus, informer les gestionnaires de l'importance d'atteindre les cibles ministérielles en matière de groupes cibles.
- **Mesure réalisée.** Promouvoir annuellement le Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH) du SCT, par une note envoyée aux gestionnaires des secrétariats et des directions du Ministère.
- **Mesure réalisée, mais non prévue dans le plan d'action précédent.** Former la personne responsable du PDEIPH du MCE concernant l'amélioration des processus d'embauche de personnes handicapées.

Atteinte des résultats

- Cette mesure a été réalisée en continu jusqu'en février 2019 à chaque dotation et chaque fois que la candidature d'une personne handicapée a été présentée en priorité au moment de l'embauche. Quatre personnes handicapées ont été embauchées au cours de l'année 2018-2019 : deux à des postes réguliers, une à un poste occasionnel et une à un poste d'étudiant.
- Une note a été envoyée à tous les gestionnaires le 4 février 2019 les informant qu'un tableau de suivi des candidatures leur serait transmis au moment de la dotation en vue de les informer de l'appartenance des candidats à l'un ou l'autre des groupes cibles, dont celui des personnes handicapées. La note précise l'importance pour le MCE du respect des cibles ministérielles en matière d'embauche de personnes des groupes cibles.
- Une note a été acheminée à l'ensemble des gestionnaires des secrétariats et des directions du MCE le 16 octobre 2018 afin de les inviter à présenter un projet de stage par l'entremise du PDEIPH. Un projet a été déposé, mais n'a pas été accepté.
- La formation *Comment améliorer le processus d'embauche des personnes en situation de handicap* du Conseil du patronat du Québec a été suivie par la responsable du PDEIPH le 17 janvier 2019.

INFORMATION ET SENSIBILISATION

Obstacles

- Les personnes handicapées ne sont pas systématiquement consultées lors de l'élaboration du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées.
- Une mauvaise compréhension de la réalité d'une personne handicapée peut représenter des obstacles à son intégration.

Mesures

- **Mesure réalisée, mais non prévue dans le plan d'action précédent.** Solliciter des employés ayant déclaré vivre avec un handicap à devenir membre du comité à l'égard des personnes handicapées.
- **Mesure réalisée.** Publication de nouvelles dans l'intranet afin de sensibiliser le personnel du MCE aux obstacles rencontrés par les personnes handicapées lors de la consultation des documents gouvernementaux de tous types.
- **Mesure réalisée.** Diffuser le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées auprès de l'ensemble du personnel au moyen d'une manchette et le rendre accessible dans l'intranet.
- **Mesure réalisée.** Faire la promotion de la Journée internationale des personnes handicapées (JIPH) et de la Semaine québécoise des personnes handicapées (SQPH).
- **Mesure réalisée.** Tenir annuellement deux réunions du comité ministériel à l'égard des personnes handicapées.
- **Mesure réalisée.** Partager, auprès du personnel du Ministère, les outils suggérés par l'OPHQ pour rédiger de façon accessible, tel que le *Guide de rédaction pour une information accessible* (Ruel et autres 2011).
- **Mesure réalisée, mais non prévue dans le plan d'action précédent.** Former la coordonnatrice des services et du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées sur l'établissement d'un plan d'action selon les normes.

Atteinte des résultats

- À la suite d'une sollicitation d'employés ayant déclaré vivre avec un handicap, le comité à l'égard des personnes handicapées du Ministère s'est doté d'une personne du groupe ciblé.
- Une nouvelle a été publiée dans l'intranet le 28 mars 2019 sous la forme d'un témoignage présentant de façon touchante la perception d'un homme par rapport aux personnes ayant une incapacité physique.
- Le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2018-2021 a été mis en ligne sur le site Internet et sur l'intranet du MCE le 29 octobre 2018. Il a été consulté 199 fois.
- La SQPH a été soulignée avec la présence d'une vingtaine d'affiches posées dans les espaces communs ainsi que la publication d'une nouvelle dans l'intranet le 1^{er} juin 2018 sous le thème : *Ensemble, bâtissons une société plus inclusive*. L'article proposait des idées sur les bonnes pratiques en matière d'organisation d'activités, d'utilisation du transport en commun et de rédaction accessible. Un lien hypertexte dirigeait le lecteur vers le bilan du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées du MCE et le site de l'OPHQ.

- La JIPH a été soulignée par la publication d'un article dans l'intranet le 29 novembre 2018 sur le thème *Autonomiser les personnes handicapées et assurer la participation et l'égalité*. Des données faisaient ressortir la participation sociale des personnes handicapées. De plus, un lien hypertexte proposait au lecteur une visite de la section du site Internet de l'OPHQ donnant toute l'information sur l'accès aux documents et aux services offerts au public.
- Deux rencontres du comité ont été tenues entre le 1^{er} avril 2018 et le 31 mars 2019.
- Dans la section intranet du MCE dédiée aux personnes handicapées, la version 2018 du document *Communiquer pour tous. Guide pour une information accessible* (Ruel et autres) a été rendue accessible en janvier 2019.
- Le 13 février 2019, la coordonnatrice des services aux personnes handicapées a suivi la formation de l'OPHQ : *Élaboration du plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées*.

MESURES D'URGENCE

Obstacle

Au 5^e étage du 875, Grande Allée Est, à Québec, il n'y a pas de cage d'escalier permettant l'attente des services d'urgence, en cas d'incendie, pour les gens en fauteuil roulant.

Mesure

- **Mesure réalisée.** Effectuer les suivis auprès de la coordonnatrice des mesures d'urgence du SCT concernant l'avancement des travaux à la SQI pour l'accessibilité du 5^e étage.

Atteinte des résultats

- Un suivi a été fait auprès de la SQI sur l'état d'avancement du dossier le 28 mars 2019. La SQI a déclaré qu'une réponse serait donnée au printemps 2019.

REDDITION DE COMPTES GOUVERNEMENTALE

POLITIQUE À PART ENTIÈRE

Pour 2018-2019, l'engagement du Ministère concernant le Plan 2015-2019 des engagements gouvernementaux (PEG) visant à favoriser la mise en œuvre de la politique *À part entière* est présenté dans la fiche suivante :

Engagement	Responsables	Collaborateur	Échéance	État de réalisation (Cochez un seul choix)	Principales actions réalisées au cours de l'année 2018-2019 Résumez les principales actions réalisées uniquement par votre organisation dans le cadre de l'engagement en 2018-2019. Si l'engagement est réalisé ou en continu, mentionnez les résultats obtenus à la suite de la réalisation de l'engagement. Si l'engagement a été abandonné, précisez les raisons de l'abandon et les alternatives proposées.
12. Selon leurs responsabilités respectives, soutenir les ministères et organismes publics dans la mise en œuvre d'actions pour assurer l'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées.	CSPQ, MTESS , OPHQ, SCT		2019	☐ Réalisé ☐ En cours de réalisation ☐ En continu ☐ Non débuté ☐ Abandonné	
Étape 1 Deuxième bilan de la mise en œuvre de la politique L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées.	CSPQ, MTESS , OPHQ		2016	☐ Réalisé ☐ En cours de réalisation ☐ En continu ☐ Non débuté ☐ Abandonné	
Étape 2 Examiner les solutions permettant de faire connaître la disponibilité des documents gouvernementaux produits en formats adaptés.	MCE (SCG) MTESS	OPHQ	2019	☐ Réalisé ☒ En cours de réalisation ☐ En continu ☐ Non débuté ☐ Abandonné	MCE (SCG) : Un inventaire des documents disponibles en médias adaptés dans les sites Internet des ministères a été réalisé.

POLITIQUE D'ACCÈS AUX DOCUMENTS ET AUX SERVICES OFFERTS AU PUBLIC À L'INTENTION DES PERSONNES HANDICAPÉES

En 2018-2019, aucune plainte ni demande n'ont été reçues relativement aux documents ou aux services offerts au public à l'intention des personnes handicapées.

LISTE DES OBSTACLES CIBLÉS ET DES MESURES RETENUES POUR 2019-2021

ACCESSIBILITÉ PHYSIQUE

Obstacles

Les différents établissements occupés par le MCE, l'environnement de travail ainsi que les postes de travail peuvent comporter des obstacles d'ordre naturel, architectural ou technologique et s'avérer inadaptés aux besoins des personnes handicapées.

Objectifs

- Réduire les obstacles dans l'environnement de travail ainsi que dans les bâtiments afin d'améliorer l'accessibilité des lieux.
- Adapter les postes de travail en fonction des besoins particuliers de personnes handicapées.

Mesures

- Lors d'aménagement ou de réaménagement, tenir compte des conditions favorisant l'accessibilité des lieux pour l'ensemble du personnel.
- À l'accueil d'une personne vivant avec un handicap, lui proposer une évaluation ergonomique de son poste de travail.
- **Nouvelle mesure.** Faire un suivi auprès de la SQI concernant l'installation de plaques signalant que certains cabinets de toilette sont réservés en priorité à l'usage des personnes à mobilité réduite dans l'édifice du 875, Grande Allée Est.

Responsables

- Direction des ressources matérielles
- Direction des ressources humaines

Échéance

- En continu
- Plaques : 30 septembre 2019 et au besoin

Indicateurs de résultats

- Nombre de modifications et d'adaptations réalisées ainsi que leur description, y compris l'adaptation aux besoins individuels des personnes handicapées.
- Pourcentage des nouveaux employés et employées vivant avec un handicap qui ont bénéficié d'une évaluation ergonomique de leur poste de travail au moment de leur entrée en fonction.
- Nombre de plaintes.
- Suivi réalisé auprès de la SQL.

ACCÈS AUX DOCUMENTS

Obstacle

Certains documents produits par le Ministère peuvent ne pas être conformes au Standard d'accessibilité des documents téléchargeables (SGQRI-008-02).

Objectif

Prendre les mesures requises pour rendre accessibles ou pour adapter les documents, conformément à l'article 26.5 de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*.

Mesure

À la demande d'une personne handicapée, fournir le ou les documents en format adapté.

Responsable

Direction des communications

Échéance

En continu

Indicateurs de résultats

- Nombre de requêtes
- Nombre de documents en format adapté produits sur demande
- Nombre de plaintes

ACCUEIL ET INTÉGRATION DU PERSONNEL

Obstacle

La procédure ministérielle d'accueil et d'intégration des personnes handicapées semble être peu connue, puisqu'elle n'a pas à être appliquée régulièrement par les gestionnaires et le personnel des unités administratives.

Objectifs

- Sensibiliser les gestionnaires à l'importance d'offrir un accueil personnalisé et complet selon la condition de la personne handicapée embauchée.
- Faciliter l'accueil et l'intégration des personnes handicapées nouvellement embauchées.

Mesures

- Réviser le formulaire des besoins utilisé lors des mouvements de personnel, de façon à faciliter l'inscription des besoins propres aux nouvelles employées et nouveaux employés ayant déclaré vivre avec un handicap.
- À l'accueil et à l'intégration de personnes handicapées nouvellement embauchées, proposer un accompagnement aux gestionnaires et leur présenter les outils ministériels.
- Mettre à jour et diffuser le guide *Accueil et intégration en emploi pour personnes handicapées*, afin de soutenir les gestionnaires au moment de l'embauche et de l'intégration d'une personne handicapée.

Responsable

Direction des ressources humaines

Échéances

- Mise à jour du formulaire des besoins : mars 2021
- Accompagnement des gestionnaires : en continu
- Mise à jour du guide d'accueil : mars 2020

Indicateurs de résultats

- Formulaire des besoins implanté et utilisé
- Nombre de gestionnaires accompagnés
- Guide d'accueil mis à jour et diffusé

APPROVISIONNEMENT ACCESSIBLE

Obstacle

Les biens et les services acquis par le Ministère peuvent s'avérer inaccessibles aux personnes handicapées et nécessiter des adaptations particulières.

Objectif

Tenir compte de la notion d'accessibilité dans le processus d'approvisionnement des biens et des services achetés ou loués.

Mesures

- Utiliser le guide *L'approvisionnement en biens et services accessibles aux personnes handicapées* de l'OPHQ.
- **Nouvelle mesure.** Sensibiliser la DRM et la DI à la nécessité d'adopter des pratiques d'approvisionnement accessible en les invitant à s'abonner au bulletin *L'Approvisionnement accessible* produit par l'OPH.

Responsables

- Direction des ressources matérielles
- Direction de l'informatique
- Direction des ressources humaines

Échéances

- Guide *L'approvisionnement en biens et services accessibles* : en continu
- Bulletin *L'approvisionnement accessible* : septembre 2019

Indicateurs de résultats

- Guide utilisé par la DRM et la DI
- Nombre de plaintes
- Courriel transmis à la DRM et la DI concernant le bulletin *L'approvisionnement accessible*

COMMUNICATION

Obstacles

- Les obstacles rencontrés par les personnes handicapées à la consultation de documents gouvernementaux, de même que les moyens d'y remédier, sont méconnus au sein du Ministère.
- Le personnel est peu formé sur les exigences liées à la norme sur l'accessibilité des sites Web.
- Les outils pour faciliter la production de documents compréhensibles sont méconnus.

Objectifs

- Offrir aux communicatrices et communicateurs des équipes Web et numériques des outils et des moyens pour les aider à maîtriser la nouvelle norme sur l'accessibilité des sites Web (SGQRI-008 2.0).
- Effectuer les travaux de réalisation du nouveau site du gouvernement du Québec, Quebec.ca, en fonction de la nouvelle norme sur l'accessibilité des sites Web.
- Sensibiliser l'ensemble des personnes concernées à l'importance de respecter les principes d'accessibilité du début de la rédaction d'un document jusqu'à sa transmission et à son traitement par les directions des communications.
- Indiquer aux communicatrices et communicateurs les outils et des moyens existants pour faciliter la production de documents gouvernementaux compréhensibles.

Mesures

- Former le personnel en communication (notamment les équipes du graphisme et du Web) et l'ensemble des personnes concernées par la rédaction de documents en ce qui a trait à la nouvelle norme sur l'accessibilité des sites Web.
- Effectuer un audit du site Quebec.ca pour évaluer sa conformité à la nouvelle norme sur l'accessibilité des sites Web et faire des travaux en fonction des recommandations de l'audit.
- En collaboration avec le SCT, rédiger un aide-mémoire afin d'accompagner les communicatrices et communicateurs dans la mise en application des bonnes pratiques d'accessibilité aux documents.
- Prévoir, dans le plan de formation du SCG, une formation sur la rédaction accessible à l'intention des communicatrices et communicateurs.
- **Nouvelle mesure.** S'assurer qu'au rapatriement des sites Web institutionnels dans la plateforme gouvernementale unifiée, le site Web Quebec.ca, les gabarits, l'interface et les outils rendus disponibles respectent les normes sur l'accessibilité des sites Web et que le site fait mention des possibilités, pour les personnes handicapées, d'obtenir des mesures d'accommodement pour leur permettre d'avoir accès aux documents et aux services offerts au public.
- **Nouvelle mesure.** Analyser la possibilité de rendre plus facilement accessible l'information concernant les programmes et services du gouvernement pour les personnes handicapées.

Responsable

SCG, en collaboration avec la Direction des communications du MCE et du SCT

Échéances

- Formation sur la nouvelle norme Web : mars 2021
- Audit du site Quebec.ca : mars 2021
- Aide-mémoire : mars 2021
- Formation sur la rédaction de documents compréhensibles : mars 2020 et en continu
- Rapatriement des sites Web : en continu
- Analyse concernant l'accessibilité de l'information sur Quebec.ca : 31 mars 2020

Indicateurs de résultats

- Nombre et pourcentage du personnel en communication concerné formé
- Production du rapport d'audit
- Aide-mémoire rédigé et diffusé
- Les gabarits, l'interface et les outils des sites Web rapatriés respectent les normes sur l'accessibilité
- Analyse réalisée

EMBAUCHE DU PERSONNEL

Obstacle

Au 31 mars 2019, le Ministère comptait dans ses effectifs réguliers dix-huit employées et employés ayant déclaré avoir un handicap. Le degré de représentativité des personnes handicapées au regard des effectifs réguliers du Ministère est de 1,6 %, ce qui est en dessous de la cible de 2 % du Programme d'accès à l'égalité pour les personnes handicapées. Le Ministère doit donc consolider et même améliorer ses pratiques d'embauche de personnes handicapées.

Objectif

Sensibiliser les gestionnaires à l'importance d'intégrer les personnes handicapées qualifiées en milieu de travail.

Mesures

- Au moment de la dotation, présenter aux gestionnaires un tableau de suivi des candidatures identifiant les personnes ayant déclaré vivre avec un handicap, de même que les autres groupes cibles, et sensibiliser les gestionnaires à l'importance d'atteindre les cibles ministérielles.
- Promouvoir annuellement le Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH) du SCT, par une note envoyée aux gestionnaires des secrétariats et des directions du Ministère.
- **Nouvelle mesure.** Publier une nouvelle dans l'intranet visant à faire connaître le potentiel des personnes handicapées comme employées.

Responsable

Direction des ressources humaines

Échéances

- En continu
- PDEIPH : annuellement
- Capsule : 31 mars 2020

Indicateurs de résultats

- Nombre de personnes handicapées embauchées
- PDEIPH présenté aux gestionnaires
- Capsule publiée dans l'intranet

INFORMATION ET SENSIBILISATION

Obstacles

- Les personnes handicapées ne sont pas systématiquement consultées durant l'établissement du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées.
- Une mauvaise compréhension de la réalité d'une personne handicapée peut susciter des obstacles à son intégration.

Objectifs

- Consulter les personnes handicapées travaillant au Ministère sur leurs besoins liés à l'aménagement physique, sur les autres aspects de leur santé et de leur bien-être, ainsi que pour l'établissement du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées.
- Sensibiliser le personnel du Ministère à la réalité des personnes handicapées et aux obstacles qu'elles peuvent rencontrer, afin de faciliter leur intégration.
- Sensibiliser le personnel du MCE à l'importance de rédiger de façon compréhensible les documents gouvernementaux destinés à la population.

Mesures

- **Mesure modifiée par rapport au plan d'action précédent¹.** Par l'entremise de la consultation prévue en regard du Plan d'action en santé et mieux-être des personnes au travail 2019-2022, réaliser une consultation de l'ensemble du personnel travaillant dans les édifices où le MCE loue des espaces de bureaux afin de repérer des pistes d'amélioration concernant les besoins des personnes handicapées.
- Publier des nouvelles dans l'intranet afin de sensibiliser le personnel du MCE aux obstacles rencontrés par les personnes handicapées lors de la consultation de documents gouvernementaux de tous types.
- Diffuser le bilan et le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées auprès de l'ensemble du personnel au moyen d'une manchette et le rendre accessible dans l'intranet.
- Faire la promotion de la JIPH et de la SQPH.
- Dans le Programme de développement des compétences, offrir une formation sur la gestion de la diversité, dont une partie portera sur les considérations particulières à l'égard des personnes handicapées.
- Tenir annuellement deux réunions du comité ministériel à l'égard des personnes handicapées.

Responsables

- Direction des ressources humaines
- Direction des communications

1 Le MCE n'a pas la responsabilité de l'aménagement des espaces de travail des employés du SCG dont le lieu physique de travail est fonction du ministère d'accueil. Aussi, il faut modifier la mesure initialement prévue, qui était de consulter les employés et employées du MCE qui se sont déclarés handicapés afin de connaître davantage leur réalité et leurs besoins.

Échéances

- Consultation : automne 2020
- Nouvelles dans l'intranet : mars 2020 et en continu
- SQPH et JIPH : selon le calendrier des organismes responsables
- Formation sur la gestion de la diversité : mars 2020

Indicateurs de résultats

- Consultation réalisée, nombre de répondantes et répondants et taux de participation
- Nouvelles concernant les obstacles publiées dans l'intranet
- Nombre de fois que le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées a été consulté sur le site Web et sur l'intranet
- Mise en ligne de nouvelles dans l'intranet lors de la JIPH et de la SQPH
- Formation donnée
- Tenue des réunions

MESURES D'URGENCE

Obstacle

Au 5^e étage du 875, Grande Allée Est, à Québec, il n'y a pas de cage d'escalier où attendre les services d'urgence, en cas d'incendie, pour les gens en fauteuil roulant.

Objectif

Assurer le suivi auprès des différentes parties prenantes dans la mise en place de solutions pour que les personnes en fauteuil roulant puissent attendre des secours au 5^e étage du 875, Grande Allée Est.

Mesure

Effectuer les suivis auprès de la coordonnatrice des mesures d'urgence du SCT concernant l'avancement des travaux à la SQI pour l'accessibilité du 5^e étage.

Responsable

Direction des ressources matérielles

Échéance

31 mars 2020 (et annuellement au besoin)

Indicateurs de résultats

Suivi réalisé

ADOPTION ET DIFFUSION DU PLAN D'ACTION

La mise à jour de 2018-2019 du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2018-2021 est adoptée par le secrétaire général et greffier du Conseil exécutif.

Le document sera transmis à l'OPHQ. Par la suite, le Plan d'action sera diffusé auprès des secrétariats et des directions du Ministère ainsi qu'auprès du grand public par sa mise en ligne dans le site intranet et le site Web du Ministère, comme il est prévu dans la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*.

Cette démarche, qui invite le lectorat à consulter ce plan d'action en ligne sans avoir recours à l'impression sur papier, s'inscrit dans une perspective de développement durable.

POUR NOUS JOINDRE

Pour toute demande d'information, suggestion ou plainte concernant les services à l'égard des personnes handicapées au MCE, veuillez communiquer avec la Direction des communications.

Téléphone : 418 646-3021

Télécopieur : 418 528-9242

Courriel : communic@mce.gouv.qc.ca

Site Web : <http://www.mce.gouv.qc.ca>

Original signé

Yves Ouellet

Secrétaire général et greffier du Conseil exécutif

24 septembre 2019

Date

